

Bordereau de signature

DEL2019_0126



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/07/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_ 0126

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2019,
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 28 juin, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VSKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VSKOVIC, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ (arrivée à 19h30 au point n°5), Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,
Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme CAMARA,
M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. VSKOVIC,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE (jusqu'au point n°4),
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. DIOGO,

ABSENTS : Mme DODOTE, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point 15 : Avenant N°1 portant modification de l'annexe 2 de la convention qui lie l'Association « MJC/Maison pour Tous » et la Commune de Noisiel.

- suite DEL2019_

0126

portant Avenant N°1 portant modification de l'annexe 2 de la convention qui lie l'association « MJC / Maison Pour Tous » et la Commune de Noisiel (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DEL2015_0060 du Conseil Municipal de Noisiel du 27 mars 2015 2010 portant sur le renouvellement de la convention liant l'association MJC/Maison pour Tous et la commune de Noisiel,

CONSIDÉRANT que l'association «MJC/Maison pour tous» est amenée à concentrer ses activités sur deux sites: La Maison de quartier du Lizard et la Maison de quartier des Deux-Parcs/Ludothèque,

CONSIDÉRANT qu'elle doit, par conséquent, se défaire de la gestion fonctionnelle de l'équipement de quartier «La Ferme du Buisson» en la rétrocédant à la ville de Noisiel,

CONSIDÉRANT que toute modification de la Convention doit se faire par voie d'avenant,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 17 juin 2019,

ENTENDU l'exposé de Mme NEDJARI, Maire-adjointe en charge de l'Animation, du Jumelage et du Droit des Femmes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant n°1 portant modification de l'annexe 2 de la convention, qui liste les locaux mis à la disposition de l'association.

DIT que l'avenant prend effet à compter du 1^{er} juillet 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	04 JUIL. 2019
Affiché en Mairie le	04 JUIL. 2019
Publié au RAA le	04 JUIL. 2019

"Acquitté en PREFECTURE le:" 04/07/2019